

**Sommaire**

- 1- Trop c'est trop...
- 2- Conseil National
- 3- Tract
- 4- Retraites: réforme
- 5- Paru au BO
- 6- Fiche de vœux

# DROIT DU TRAVAIL... ÇA S'ENT LE SAPIN!



## I- TROP C'EST TROP... LE CONCOURS DE LA HONTE... APRES LES PROMESSES, LA DECEPTION... LE CHANGEMENT C'EST MAINTENANT...

74 rue de la Fédération  
75739 Paris cedex 15

tél. 01 53 58 00 30  
fax 01 47 83 26 69

[snetaanat@aol.com](mailto:snetaanat@aol.com)  
[www.snetaa.org](http://www.snetaa.org)

Un slogan qui s'avère de plus en plus d'actualité.

On nous avait promis un examen professionnalisé réservé qui devait faciliter l'accès à la titularisation en simplifiant les démarches.

Que nenni... Entre l'interprétation erronée des textes dans les académies, le manque de clarté de l'éligibilité, le manque de communication, le

manque d'informations et de formations, la cuvée 2013 aura été un vrai parcours du combattant et un énorme fiasco.

Il fallait être rompu à toutes les formes de combats administratifs pour s'y retrouver.

Il est regrettable que notre administration n'ait pas su faire face à ses obligations concernant l'organisation de ces-dits concours.

En ce qui concerne l'éligibilité, les collègues ne pouvaient pas s'y retrouver ; ce qui a eu pour conséquence, qu'un grand nombre se sont inscrits et se sont vus, à quelques jours de passer les oraux, refuser l'accès car ils ne remplissaient pas les conditions.

Ils étaient alertés par téléphone directement, soit par leur Rectorat, soit par le Ministère, les interlocuteurs étant parfois des plus virulents.

Quelle honte !!!

Convoquer 527 contractuels dans une matière, ayant de très faibles revenus, pour 120 postes, les frais engagés par certains étant l'équivalent de la moitié de leur salaire mensuel !

Le **SNETAA-FO** avait déjà alerté les autorités sur ce manque de clairvoyance.

Le **SNETAA-FO** savait pertinemment que de nombreux dossiers devraient faire l'objet d'un recours. Notre juriste s'est déjà penché sur les textes.

Le **SNETAA-FO** invite tous les collègues dans cette situation à nous envoyer leur dossier et tous les documents s'y rapportant afin que nous puissions constituer un recours.

Le **SNETAA-FO** s'insurge et dénonce l'organisation et la mise en œuvre de cet examen professionnalisé réservé car de "réservé", il n'en avait que le nom.

Nous pouvons, d'ores et déjà, vous annoncer que la rentrée de septembre 2012 avait été terrible pour les contractuels, celle de septembre 2013 sera lapidaire.

Contractuels, nous devons cesser de nous laisser berner. Le candidat nous avait promis un plan massif de recrutement en nous lançant à corps et à cris : "Le changement, c'est maintenant", mais il avait oublié de préciser que ce n'était certainement pas pour nous les contractuels. Notre précarité ne change pas. Nos conditions de travail ne s'améliorent pas, nos salaires ne bougent pas. Ne parlons pas de nos futures retraites qui fondent comme neige au soleil.

Contractuels, **REJOIGNEZ LE COMBAT** en adhérant et en faisant adhérer au **SNETAA-FO** !

## **II- LE CONSEIL NATIONAL DU SNETAA-FO A EU LIEU DU 21 AU 24 MAI 2013 A HENDAYE**

Le **SNETAA-FO** a réuni son Conseil National (son parlement) dans l'académie de Bordeaux, à Hendaye en cette fin de mois de mai. Il a rassemblé les élus nationaux (liste des 80) ainsi que tous les Secrétaires départementaux (S2) et Secrétaires académiques (S3 ou ST) : plus de 200 personnes dont les élus des DOM-TOM-POM-COM.

Le **SNETAA-FO** combat ; intensifie ses actions depuis des années : affiches, tracts, pétitions, grèves nationales, grèves d'établissement, rencontres avec les Régions, audiences avec les parlementaires, le ministère, vœux en CA (Conseil d'Administration), Intersyndicales LP, tribunes dans la presse nationale (parution dans Libération) et régionales, soutiens personnels aux collègues dans tous les domaines, etc.

Le **SNETAA-FO** ne relâche pas la pression pour continuer la lutte et dire NON à la régionalisation, à l'acte III de la décentralisation, à la casse des statuts, aux campus des métiers, ... la liste est longue.

Le CN (Conseil National) a été l'occasion de nombreuses prises de parole, de discussions, de débats dans les différentes commissions, riches en échanges et en propositions qui ont permis de renforcer, si besoin était, le ciment – le socle qui fait la force et l'engagement de notre syndicat le **SNETAA-FO** : la promotion et la défense de l'Enseignement Professionnel, Public et Laïque !

Cette instance s'est déroulée dans la plus grande convivialité, camaraderie qui malgré le mauvais temps (et oui on ne peut commander la météo...) n'ont jamais été assombries.

Des partenaires et amis, nationaux et internationaux, se sont joints à nous lors de ce conseil pour exprimer leur soutien et leur attachement à la Voie Professionnelle : Mehmet Tasker (Secrétaire Général de **KTOEOS**, Chypre), Knut Kraft (**BLBS**, Allemagne) et Sonia Haichi (représentante de la **FIDL**, syndicat lycéen, France) ainsi qu'Hubert Raguin (SG de notre fédération).

Vous pourrez lire tous les discours, résolution et motions dans le prochain AP.

Ce Conseil National a été un moment, un évènement fort, central pour faire entendre « haut et fort » la voix des personnels de l'Enseignement Professionnel, Public, Laïque et Républicain !

Le **SNETAA-FO** réaffirme sa position,

### **Avec le SNETAA-FO : Refusons la régionalisation de l'Enseignement Professionnel !**

### **III- TRACT : VOIR ANNEXE**

### **IV- REFORME 2013 : LE COUT OU LA DOULEUR**

***L'âge légal de la retraite étant (sauf longues carrières) de 62 ans, il ne sera peut-être pas reculé.***

Pour un enseignant (5 ans d'études après le bac + 41 ans et demi de cotisation) l'âge réel de départ sans décote est de fait d'environ **67 ans**. C'est déjà insupportable pour la majorité d'entre eux.

Il semble que le gouvernement vise plutôt une combinaison de l'augmentation des recettes et de la diminution des dépenses : CASA c'est déjà fait, cotisations ?, CSG ?, abattement de 10% supprimé ?, désindexation des pensions sur les prix (- 1 % par an) ?, fiscalisation des majorations de 10% pour 3 enfants dans l'impôt sur le revenu en plus de la CSG et de la RDS ?, salaire annuel moyen sur 30 ans dans le privé ?...

***Mais la mesure la plus souvent avancée est l'allongement de la durée de cotisation du taux plein*** (150 trimestres en 2003, 160 en 2008, 164 en 2012, 166 en 2017 et peut-être bientôt 168 (42 ans), 172(43 ans), 176(44 ans).

Quel en serait le coût si l'on ne supporte pas la douleur d'être dans sa classe à 69 ans ?

Messieurs Dupont et *Durand* ont commencé à travailler à 25 ans sans interruption à temps complet. Dupont est au dernier échelon de la classe normale (11<sup>ème</sup>) et *Durand* en haut de la *hors classe* (7ème). Le taux avant surcote est plafonné à 75% (sauf bonifications).

Ce tableau montre les montants des pensions nettes (cotisation Mgen déduite) effectivement touchées en fonction des éventuelles augmentations des durées exigées pour le taux plein (DATP) et de l'âge de départ choisi.

<b>DATP</b>	<b>166tr=41,5ans</b>	<b>168tr=42a</b>	<b>172tr=43a</b>	<b>176tr=44a</b>	<b>Perte pour ces 10tr en +</b>
<b>Age de départ</b>	<b>PN mgen</b>	<b>PN mgen</b>	<b>PN mgen</b>	<b>PN mgen</b>	
62a (148tr)	1406/1673	1344/1600	1313/1562	1283/1527	123 / 146
63 (152tr)	1537/1829	1473/1752	1349/1605	1318/1568	219 / 261
64 (156tr)	1673/1991	1606/1911	1476/1757	1353/1609	320 / 382
65 (160tr)	1814/2159	1744/2075	1609/1914	1480/1761	334 / 398
66 (164tr)	1960/2332	1887/2245	1746/2078	1612/1918	348 / 414
67 (168tr)	2085/2482	2035/2421	1888/2247	1748/2080	337 / 402

L'augmentation de 10 trimestres (par rapport aux 166tr des natifs de 1955 et 1956) de la durée d'assurance exigée ferait perdre à ceux qui ne veulent ou ne peuvent différer leur départ en retraite entre 9% (62 ans) et 16% (67 ans).

A noter que pour un départ entre 64 et 67 ans l'avantage financier du passage hors classe serait plus qu'effacé par cet allongement de 10 trimestres.

## **Travailler plus longtemps pour gagner moins Pour le SNETAA-FO, c'est NON !**

### **V- PARU AU BO :**

**Affectation en qualité de fonctionnaire stagiaire des lauréats des concours et des examens professionnalisés du second degré - rentrée 2013**

Note de service parue au B0 n° 16 du 18 avril 2013  
[Consulter le B0](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=71461)  
[http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=71461](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=71461)

### **VI- FICHE DE VŒUX STAGIAIRE : VOIR ANNEXE**